

10Q, route de Bressuire 79200 CHATILLON SUR THOUET

Tél.: Bruno 06 34 04 17 41

E-mail: speedmonsterclub@gmail.com

BULLETIN D'ENGAGEMENT CIRCUIT VAL DE VIENNE (Le Vigeant) DIMANCHE 16 NOVEMBRE 2025

PARTICIPANT(ES)				
Nom et prénom : Adresse :				
Code postal :	Ville :		Date de	naissance :
Tél portable :				
e-mail :				
N° de permis :			Date du	permis:
N° de téléphone de	la personne à prévenir :			
PILOTE SUPPLEMI	ENTAIRE			
Nom et prénom :				
Adresse :	Villo :		Doto do	naissance :
Code postal : Tél portable :	Ville :		Date de	naissance.
e-mail :				
N° de permis :			Date du	nermis ·
•	la personne à prévenir :		Date da	pormio .
PILOTE SUPPLEM	FNTAIRF			
Nom et prénom :				
Adresse:				
Code postal :	Ville:		Date de	naissance :
Tél portable :				
e-mail:				
N° de permis :		Date du permis :		permis :
N° de téléphone de	la personne à prévenir :			
VOITURE (à rempli	r dans sa totalité)			
Marque :	Modèle :	Année :	Cylindrée :	Puissance (din) :
N° identification (séri	ie, châssis ou moteur, ou im	matriculation)		Poids à vide :
N° d'assurance :				

(joindre obligatoirement une attestation RC circuit personnelle ou prendre la RC circuit souscrite par l'organisateur **pour le compte de ses participants** pour un montant de **30 €**, à ajouter au tarif de l'engagement), en **OPTION NON OBLIGATOIRE** une RC individuelle accident à 12 €

BULLETIN D'ENGAGEMENT CIRCUIT VAL DE VIENNE (Le Vigeant) DIMANCHE 16 NOVEMBRE 2025

TARIFS ENGAGEMENT

La journée	270 €
Pilote supplémentaire : x 60 €	
Assurance RC circuit (si vous n'avez pas la vôtre) : 30 €	
TOTAL	

EN OPTION NON OBLIGATOIRE: RC individuelle accident qui couvre vos dommages corporels à 12 € à souscrire directement sur le site monassurancecircuit.com

Avez-vous souscrit OUI ou NON:

Bulletin d'engagement et règlement en espèces ou chèque à l'ordre de **Speed Monster (pas de carte bancaire)** à nous faire parvenir dans les meilleurs délais.

Aucun remboursement ne sera effectué à moins d'un mois de l'évènement.

Attention : tout bulletin dont le droit d'engagement sera non réglé ou incomplet ne pourra être pris en considération

Par ma signature, je dégage l'ensemble de la structure du circuit qui me reçoit ainsi que **Speed Monster** de toutes les responsabilités, de tous dommages ou dégâts que je pourrais engendrer.

Je renonce également à mon droit à l'image et autorise **Speed Monster** à utiliser tout cliché photographique pris lors de cette journée pour ses besoins de communication.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus, avoir des points sur mon permis de conduire et déclare avoir pris connaissance du règlement particulier de cette journée.

gnature
(



FICHE D'ABANDON DE RECOURS VAL DE VIENNE LE 16 NOVEMBRE 2025

Je soussigné(e) :	pilote du véhicule
Je soussigné(e) :	pilote du véhicule
Je soussigné(e) :	pilote du véhicule

Certifie conduire un véhicule

Marque: Modèle:

N° identification (n° de série, châssis ou moteur, ou immatriculation)

PASSAGERS

Certifie sur l'honneur l'exactitude de ces renseignements

Déclare dégager le circuit, les propriétaires, les organisateurs, les équipes de secours, les assurances des personnes et sociétés précitées, de toutes responsabilités en cas :

- d'accident
- de vol de quelque nature que ce soit
- de dommages

sans exception ni réserve que je pourrais subir ou qui pourraient affecter les biens m'appartenant, causés par moi-même ou par autrui, personne, animaux, véhicules et généralement tout objet et biens quelconques rencontrés sur les parcours, piste automobile ou installations empruntés.

Je renonce, par ailleurs, pour moi-même, mes ayant-droits et toute personne physique ou morale qui serait subrogée dans mes droits, à tous recours et actions, de quelque nature qu'ils soient, contre le propriétaire et/ou l'exploitation du circuit et/ou leurs préposés et/ou leurs partenaires et/ou organisateur, ainsi que les assureurs de l'ensemble de ces personnes physiques ou morales. Je m'engage à ne prendre à bord de mes véhicules (auto ou moto) aucun passager qui n'aurait pas signé une décharge de responsabilité ou n'aurait pas de contrat d'assurance et si tel n'était pas le cas, je déclare dégager le circuit et l'association **Speed Monster** de toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit le concernant.

Je m'engage également avoir pris connaissance du règlement intérieur et le respecter, ainsi que les demandes et consignes du responsable de piste.

Je reconnais être seul responsable de mon véhicule et m'engage à ne pas le prêter à un autre conducteur sans que celui-ci n'ait signé un document identique.

Je déclare être en possession d'un permis de conduire en cours de validité et utiliser la piste hors notion de compétition.

Moi-même et mon passager sont assurés contre tout sinistre de quelque nature que ce soit, causé à nous-mêmes ou à des tiers et que mon contrat d'assurance ne mentionne pas de clause de non garantie en cas d'utilisation hors compétition, de mon véhicule sur circuit ouvert à la circulation ou par défaut avoir contracté une assurance responsabilité civile circuit.

Je m'engage à rembourser les frais occasionnés aux infrastructures avec mon véhicule (clôtures, cônes, piste, barrières, etc....)

Je comprends que ce document est une décharge de responsabilité et une renonciation à tous recours et que j'ai bien pris connaissance du règlement.

Fait à :	le
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »	

REGLEMENT

- Art. 1. Le participant doit être titulaire d'un permis de conduire équivalent au permis B français en cours de validité lors de l'évènement auquel il participe, il doit avoir aussi une assurance en cours de validité pour le véhicule engagé à cet évènement.
 - Seuls les majeurs de plus de 18 ans sont autorisés en pitlane et dans les voitures en piste.
- **Art. 1.1** Si le véhicule n'est pas immatriculé la RC circulation circuit seule lui permet de prendre la piste, un numéro de châssis peut également être utilisé en remplacement de passeport technique quoi qu'il en soit ce véhicule n'est pas autorisé sur route ouverte.
- Art. 2 Le participant doit assurer le véhicule en RC pour roulage sur circuit automobile à l'exclusion des épreuves sportives, courses, compétition ou essais en souscrivant à la RC circuit proposée par SPEED MONSTER en page 2 ou en fournissant une attestation de votre assureur.
- Art. 3 Le casque homologué, non fourni, et la ceinture ou harnais sont obligatoires pour le pilote et le passager.
- Art. 4 Tout véhicule ne correspondant pas aux critères techniques demandés comme, par exemple, le niveau sonore imposé sur le circuit, n'aura pas accès à la piste. Dans ce cas, compte tenu du fait que les critères techniques sont connus à l'inscription, celle-ci ne sera pas remboursable et exclus de la journée.

Val de Vienne : 120db Le Bugatti : 100db Haute Saintonge : 95db Lohéac : 100db Le Mas du Clos : 97db

- Art. 5 Le participant s'engage sur le parfait état de son véhicule (pneus, freins, niveaux....). Pour accéder à la piste, le participant aura, au préalable, fixé son/ses anneaux de remorquage et tous les objets non fixés dans l'habitacle doivent être retirés.
- Art. 6 La vérification des documents ainsi que le véhicule sera faite obligatoirement avant l'accès à la piste et nous vous remettrons les bracelets pour accéder à celle-ci.
- Art. 7 Pour les débutants, 2 tours de circuit seront obligatoires en suivant un marchal qui vous montrera les trajectoires à prendre si vous le souhaitez.
- Art. 7.1 Pour voir si vous avez pris connaissance de ce document, rajouter « J'Al BIEN COMPRIS » après la mention « lu et approuvé »
- Art. 8 Le participant s'engage à garder sa trajectoire sur le circuit quelle que soit la puissance de son véhicule, la voiture voulant effectuer le dépassement sortira de la trajectoire.
- Art. 9 Le participant ainsi que son passager s'engage à ne pas ouvrir sa fenêtre plus de 5 cm sur le circuit et il doit prévoir (en plus) des vêtements à manches longues, certain circuit l'impose.
- Art. 10 Tout participant s'engage à se conformer au règlement de la journée et il se porte garant du comportement de ses accompagnants.
- Art. 11 Le participant ainsi que ses accompagnants s'engage à ne pas boire d'alcool ni à consommer de substance illicite sur l'enceinte du site du circuit, le superviseur de la journée pourra faire des tests d'alcoolémie au fil de la journée.
- Art. 12 Le participant s'engage à être courtois envers les autres participants ainsi qu'envers l'équipe organisatrice de l'évènement.
- Art. 13 Le participant s'engage à respecter les drapeaux de couleur ou feux, sur la piste :
 - Drapeaux jaunes : incident sur la piste, ralentir, ne pas doubler
 - Drapeaux rouges : incident sur la piste besoin d'intervenir, ralentir, ne pas doubler, sortir de la piste et rentrer au stand
 - Drapeaux noirs : sortie immédiate du circuit à la fin du tour
- Art. 14 En cas de dégâts matériels automobiles occasionnés par lui-même ou toute personne sous sa responsabilité, le participant s'engage à prendre à sa charge les frais de réparation.
- Art. 15 En cas de dégâts matériels sur des véhicules occasionnés par les participants, l'organisateur ne saurait prendre position sur le règlement de quelque litige que ce soit, laissant les protagonistes s'entendre entre personnes adultes et responsables.
- Art. 16 En cas de dégâts matériels au circuit occasionnés par le participant, celui-ci s'engage à prendre, à sa charge, les frais de réparation ou de remplacement (exemple, utilisation de sac absorbant à cause de divers fluides sur la piste, utilisation d'extincteur, rail de sécurité, pile de pneus et toute autre infrastructure, pour la plupart des dégâts la RC circuit prend en charge « sauf la voiture »).
- Art. 17 En cas d'accident, le participant s'engage à ne pas prendre de photo ou de divulguer des photos de la voiture d'un autre participant sans son autorisation expresse.
- Art. 18 Le participant doit arriver entre 7h00 et 8h00 et s'engage à suivre le briefing obligatoire de sécurité à 8h15. S'il arrive en retard, il devra se présenter au superviseur de la journée pour suivre un briefing de sécurité avant d'entrer en piste.
- Art. 19 Les voitures d'assistance sont « tolérées » sur le paddock à condition qu'elles soient bien garées et ne gênent pas les autres participants.
- Art. 20 Les porte-voitures devront être garés à l'emplacement indiqué par les organisateurs.
- Art. 21 Les voitures des visiteurs ou amis devront être stationnées à l'extérieur du paddock.
- Art. 22 Le pilote et passagers de voitures de compétition ainsi que les voitures avec arceaux soudés avec plus de six points doivent avoir une combinaison ignifugée, les bottines, les gants, le casque et le hans.

TOUT ECART A CE REGLEMENT ENTRAINERA UNE EXLUSION SANS REMBOURSEMENT

Ecrire la mention « lu et approuvé » et signature